

SÉANCE SPÉCIALE DU 9 SEPTEMBRE 2019, 19 H.

Lundi, le 9 septembre 2019, se tient au lieu habituel et à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents: M. le conseiller Paul Pineault
 Mme la conseillère Sylvie Larouche
 M. le conseiller Germain Grenon
 M. le conseiller André Dufour
 M. le conseiller Richard Sirois

Est absent: M. le conseiller Philippe Dufour

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 9^e jour de septembre 2019, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0** Pensée.
- 2.0** Aides financières:
 - 2.1** Développement Falardeau
 - 2.2** Association de la Rivière Valin
 - 2.3** Groupe d'action communautaire de Falardeau – Équilibre 55+
- 3.0** Refinancement – Règlement 436 – Centre de conditionnement physique.
- 4.0** Projet de Règlement 498 – Politique de gestion contractuelle – Dépôt, présentation et avis de motion.
- 5.0** Entente intermunicipale – Fourniture de services en sécurité incendie et désincarcération.
- 6.0** Programme FIMEAU.
- 7.0** Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 6^e jour du mois de septembre 2019.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

262-2019

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 septembre 2019, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Aides financières:
 - 2.1 Développement Falardeau
 - 2.2 Association de la Rivière Valin
 - 2.3 Groupe d'action communautaire de Falardeau – Équilibre 55+
- 3.0 Refinancement – Règlement 436 – Centre de conditionnement physique.
- 4.0 Projet de Règlement 498 – Politique de gestion contractuelle – Dépôt, présentation et avis de motion.
- 5.0 Entente intermunicipale – Fourniture de services en sécurité incendie et désincarcération.
- 6.0 Programme FIMEAU.
- 7.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 septembre 2019, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

263-2019

Développement Falardeau - Aide financière 2019.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu qu'une aide financière de 40 000 \$ soit versée à Développement Falardeau afin de soutenir le fonctionnement de cet organisme pour l'année 2019.

Le vote est demandé sur cette proposition:

Pour: M. le conseiller Paul Pineault
Mme la conseillère Sylvie Larouche
M. le conseiller André Dufour
M. le conseiller Richard Sirois

Contre: M. le conseiller Germain Grenon

Adoptée à la majorité des conseillers(ères).

264-2019

Association de la Rivière Valin – Aide financière.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde à l'Association des propriétaires de la Rivière Valin, une aide financière de 1 000 \$ pour aider à l'entretien hivernal du chemin de la Rivière Valin. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

265-2019

Groupe d'action communautaire – Équilibre 55+ – Aide financière.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse au Groupe d'action communautaire une subvention de 1 000 \$ afin de financer le fonctionnement du programme Équilibre 55+. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

266-2019

Refinancement – Règlement 436 – Centre de conditionnement physique.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qu'elle remboursera intégralement en 2020 le solde du Règlement 436 et qu'aucun refinancement à cet effet ne sera fait. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Projet de Règlement 498 – Politique de gestion contractuelle – Dépôt, présentation et avis de motion.

Mme la conseillère Sylvie Larouche fait la présentation et le dépôt du projet de Règlement 498 relatif à la Politique de gestion contractuelle et donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une séance ultérieure, adoption de ce règlement.

267-2019

Entente intermunicipale – Fourniture de services en sécurité incendie et désincarcération.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie et désincarcération. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

268-2019

Programme FIMEAU.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que:

- la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 24).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**